



00 435 - 1111

4

DECISION N°2019/_____/ANAC/DG/DSA

**PORTANT AMENDEMENT DU VOLUME 08 PARTIE 02 DES
REGLEMENTS AERONAUTIQUES DU MALI (RAM 08 PARTIE 02)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE
L'AVIATION CIVILE**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Règlement n°08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** le Règlement n°09/2005/CM/UEMOA du 16 septembre 2005 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'un avion par une entreprise de transport aérien public ;
- Vu** la Loi n°61-118/AN-RM du 18 août 1961 approuvant l'adhésion du Mali à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale (OACI), signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** la Loi n°90-110 du 18 octobre 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements Publics à caractère Administratif ;
- Vu** la Loi n°2011-014 du 19 mai 2011 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2011-598/P-RM du 16 septembre 2011 relatif à la police de la circulation des aéronefs ;
- Vu** le Décret n°2013-473/P-RM du 24 mai 2013 régissant l'exercice de l'activité d'inspecteur, notamment en ses articles 5, 8 et 10 ;
- Vu** le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu** le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** le Décret n°2018-0779/P-RM du 09 octobre 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2017-0163/P-RM du 23 février 2017 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
- Vu** l'Arrêté n°2014-1014/MET-SG du 02 avril 2014 fixant les modalités d'application des Règlements Aéronautiques du Mali,

DECIDE :

